



Nom de l'établissement (code CIB) :	BPE (44319)
Nombre de clients total ⁽¹⁾ :	59 400 (vs 49 921 en Oct.-2021)
Montant Garantie d'Etat ⁽¹⁾ :	191 466 145,4 (vs 145 840 581,66 en Oct.-2021)
Montant Garantie des Dépôts ⁽¹⁾ :	1 064 649 467,312 (vs 1 536 980 425,56 en Oct.-2021)
Nombre de VUC et RCD transmis le 05/09/2024 à 12:26 :	59 400 VUC / 50 RCD
Mois de passage :	Septembre 2024

Représentativité de l'échantillon	
Nombre de succursales européennes	Non concerné

Validation fonctionnelle du fichier VUC	Totalité de la clientèle ⁽¹⁾	%	Appréciation
Nombre de déposants indemnisables en 7 jours ouvrables sans traitement complémentaire	57 651	97,06 %	
Nombre de déposants dont l'indemnisation serait bloquée en raison d'une anomalie	465	0,78 %	Relativement satisfaisant
Synthèse des anomalies bloquantes constatées :			
Anomalies relatives aux titulaires : indemnisations bloquées (Chap 2.1) - Présomptions de doublons de dossiers déposants	440	0,74 %	Relativement satisfaisant
Anomalies relatives aux titulaires : indemnisations bloquées (Chap 2.2) - Données présentes dans le bloc Titulaire	0	0 %	Satisfaisant
Anomalies relatives aux comptes : indemnisations bloquées (Chap 2.4)	0	0 %	Satisfaisant
Anomalies relatives aux saisies sur compte : indemnisations bloquées (Chap 2.5)	25	0,04 %	Non satisfaisant
Synthèse des anomalies gênantes constatées :			
Anomalies relatives aux représentants légaux : indemnisations non bloquées (Chap 2.3)	0	0 %	Satisfaisant
Anomalies relatives aux Relevés de Comptes Dépôts : indemnisations susceptibles d'engendrer une réclamation ou un contentieux (Chap 2.8)	-	-	
Anomalies relatives à l'arrêt des positions : indemnisations susceptibles d'engendrer une réclamation ou un contentieux (Chap 2.9)	999	1,68 %	Satisfaisant
Synthèse des marquages constatés :			
Qualité du marquage de la clientèle : - Déposants présentant un cas particulier (Chap 2.6)	3 423	5,76 %	Satisfaisant
Qualité du marquage de la clientèle : - Déposants présentant une situation spécifique (Chap 2.7)	1 417	2,39 %	Satisfaisant

(1) sur la base des données transmises par votre établissement

NC = Non communiqué

NR = Non renseigné

Délais et complétude des éléments relatifs au contrôle régulier	
Respect du délai de transmission du fichier VUC, du fichier RCD et des éléments déclaratifs (Chap 3)	OK
Complétude des éléments de communication sur le site internet de l'établissement (Chap 3)	KO



1. Représentativité de l'échantillon

1.1 Répartition des montants par garantie

Constat et analyse sur la base du rapport d'acquisition du fichier VUC :			
Synthèse des montants garantis (calcul FGDR)	Montant du fichier en €*	% de répartition du fichier	% de répartition du fichier du contrôle précédent
Garantie d'état	191 466 145 €	15,24 %	8,84 %
Garantie des dépôts	1 064 649 467 €	84,76 %	91,16 %
Total	1 256 115 613 €	100 %	100 %

*sur la base des données transmises par votre établissement

NC = Non communiqué

FGDR
Commentaire FGDR : Satisfaisant. La répartition des montants par garantie n'appelle pas de commentaire particulier.
Attendus FGDR : Néant.

1.2 Répartition des comptes par nature juridique

Constat et analyse sur la base du rapport d'acquisition du fichier VUC :			
Répartition des comptes par nature juridique :			
Nature juridique	Nb de comptes du fichier total*	% du fichier total	% du fichier de l'année précédente
C1.1 : Compte de dépôts à vue	66 341	64,28%	72,84%
C1.4 : Tous les supports d'épargne bancaire	10 957	10,62%	2,83%
C2.1 : Livret A ouvert par une personne physique	10 719	10,39%	11,29%
C1.6 : Compte espèces des PEA	6 976	6,76%	4,63%
C2.4 : Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	6 701	6,49%	6,73%
C1.14 : Livret jeune	970	0,94%	1,47%
C2.5 : Livret d'Epargne Populaire (LEP)	474	0,46%	0,19%
C1.2 : Compte de dépôts à terme	63	0,06%	0,01%
C2.3 : Livret A ouvert par un autre organisme habilité	4	NR	NR
Total	103 205	100%	100%

*sur la base des données transmises par votre établissement

NC = Non communiqué

NR = Non renseigné

FGDR
<p>Commentaire FGDR :</p> <p>Satisfaisant.</p> <p>Nombre total de comptes déclarés par l'établissement : 103 205 contre 78 492 lors du précédent contrôle.</p> <p>Nombre total de clients déclarés par l'établissement : 59 400 contre 49 921 lors du précédent contrôle.</p> <p>La répartition des comptes par nature juridique n'appelle pas de commentaire particulier.</p> <p>Attendus FGDR :</p> <p>Néant.</p>



1.3 Répartition des clients gérés dans des succursales européennes

Définition :

Le cahier des charges VUC prévoit le marquage des clients gérés dans des succursales européennes par le renseignement du code ISO du pays de la succursale.

Chaque établissement concerné par cette particularité doit marquer correctement les comptes de ses succursales.

Pays	Anomalies bloquantes (%)	Anomalies gênantes (%)	Vuc sans anomalies (%)
France	0,04 %	3,68 %	96,28 %

NC = Non communiqué

FGDR

Commentaire FGDR :

Non concerné.

Aucune succursale européenne n'est remontée dans le fichier VUC, l'établissement confirme cette situation dans les 'Eléments Déclaratifs'.

Attendus FGDR :

Néant.

2. Validation Fonctionnelle du fichier VUC

NC (Non Communiqué) : cette mention apparaît si la population de référence est nulle.

NR (Non Renseigné) : cette mention apparaît pour les cas particuliers et les situations spécifiques si la population de référence est non nulle et que le nombre de VUC marquées est nul.

2.1 Identification des doublons

Définition :

Au sein d'un fichier il peut y avoir deux types de doublons :

- le doublon exact : il y a doublon exact lorsque deux VUC sont exactement identiques, c'est-à-dire lorsque toutes les informations des deux VUC sont strictement les mêmes,
- la suspicion de doublon : suite aux contrôles, le portail ne parvient pas à identifier de doublon exact, mais beaucoup d'informations sont identiques entre deux VUC.

Il est impératif qu'aucun doublon ne soit présent dans le fichier VUC pour que le FGDR puisse mener à bien l'indemnisation. En effet, la présence de ces anomalies génère une charge d'analyse très importante pour les équipes d'indemnisation, susceptible de remettre en cause le délai d'indemnisation de 7 jours.

Constat et analyse sur la base du rapport d'acquisition du fichier VUC :

VUC en suspicion de doublon	Nombre de doublons du fichier VUC*	% de doublons sur la population de référence	% de VUC en doublon lors du contrôle précédent	Evolution
Nombre de VUC en suspicion de doublon au sein du fichier VUC	440	0,74 %	0,08 %	↗
Nombre de VUC en suspicion de doublon au sein du fichier VUC et sans autre anomalie bloquante	440	0,74 %	NC	-

*sur la base des données transmises par votre établissement

FGDR

Commentaire FGDR :

Relativement satisfaisant.

Des suspicions de doublons sont identifiées dans le fichier VUC mais celles-ci ne semblent pas toutes avérées.

Attendus FGDR :

Vérifier et corriger les doublons relevés le cas échéant.

ETABLISSEMENT

Réponse de l'établissement :

Après vérifications, les doublons ne sont pas avérés il s'agit :

- Spécificités des personnes sous gestion de fortune (GDF)
- Spécificités livrets avec dons en intérêts à des associations (Livret de Développement Durable et Solidaire)

Plan d'actions de l'établissement :

Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
SO	NR

2.2 Identification des anomalies sur le bloc « A – Titulaire »

Définition :

Anomalie bloquante

La présence d’anomalie bloquante sur une VUC du fichier signifie que le déposant ne pourra pas être indemnisé. Les cas d’anomalies bloquantes portent sur l’identité de la personne physique ou morale, l’adresse et sur l’incertitude du montant à indemniser (par exemple, une somme calculée par le FGDR incohérente avec la somme déclarée par l’établissement).

Le nombre d’anomalies bloquantes révélées par le contrôle régulier doit être le plus bas possible. En effet, la présence de ces anomalies pourrait remettre en cause le délai d’indemnisation de 7 jours en raison du temps requis pour les corriger.

Anomalie gênante

L’anomalie gênante se traduit par un problème d’authentification ou de difficultés de mise en communication ou de mise en relation avec le déposant.

La présence de ce type d’anomalies préfigure des délais importants de prise de contact avec les déposants, ce qui pourrait remettre en cause le délai d’indemnisation de 7 jours.

Constat et analyse sur le bloc « A – Titulaire » :

Anomalies sur le bloc "A - Titulaire"	% de VUC en anomalie sur la population de référence	Nombre de VUC de la population de référence	Nombre d'anomalies sur le fichier VUC	% de VUC en anomalie sur la population de référence lors du contrôle précédent	Evolution
Anomalies bloquantes					
Identité incomplète pour un titulaire personne physique	0 %	54 647	0	0 %	=
Identité incomplète pour un titulaire personne morale	0 %	4 753	0	0 %	=
Adresse client incohérente	0 %	59 400	0	0,01 %	↘
Données relatives à l'éligibilité du client incohérentes	0 %	4 753	0	0 %	=
Code situation spécifique incorrect	0 %	1 802	0	0 %	=
Anomalies gênantes					
Immatriculation incohérente pour un titulaire personne morale	0 %	4 753	0	0 %	=
Impossible de communiquer par un autre moyen que l'adresse	1,65 %	56 593	932	2,58 %	↘
→ Dont anomalies gênantes avec un cas de gestion	0,08 %	46	NC	0,09 %	↘

NC = Non communiqué

FGDR

Commentaire FGDR :

Satisfaisant.

Analyse des anomalies sur les données relatives aux titulaires :

Sur la base du fichier total de l’établissement, aucune indemnisation ne serait bloquée pour cause d’anomalie sur titulaire et/ou adresse.

Analyse des moyens de communication déposant :

- Des moyens de communication, autres que l'adresse, ne sont pas enrichis dans le fichier VUC.
- L’indemnisation pourrait être retardée pour 46 déposants (0,08%) en raison de la présence d’un cas de gestion nécessitant un échange.

Attendus FGDR :

Poursuivre l'amélioration de la complétude des moyens de communication.



ETABLISSEMENT	
Réponse de l'établissement : Des travaux liés à l'amélioration de la connaissance client sont continuellement en cours. Ils visent à améliorer notamment la qualité des coordonnées de contact des clients et de leurs représentants. Une revue périodique KYC est assurée par Louvre BP.	
Plan d'actions de l'établissement :	
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
Continuer l'amélioration du renseignement des coordonnées des clients et des représentants.	31/12/2024

2.3 Identification des anomalies sur le bloc « B – Représentant légal »

Constat et analyse sur le bloc « B – Représentant légal » :					
Anomalies sur le bloc "B - Représentant légal"	% de VUC en anomalie sur la population de référence	Nombre de VUC de la population de référence	Nombre d'anomalies sur le fichier VUC	% de VUC en anomalie sur la population de référence lors du contrôle précédent	Evolution
Anomalies gênantes					
Représentant légal manquant	0 %	7 715	0	0 %	=
Identité incomplète pour un représentant légal	0 %	7 715	0	0 %	=
Adresse représentant incohérente	0 %	7 715	0	0 %	=
Impossible de communiquer par un autre moyen que l'adresse	2,97 %	7 715	229	4,16 %	↘
Comptes représentés	0 %	7 715	0	0 %	=

NC = Non communiqué

FGDR
<p>Commentaire FGDR : Satisfaisant. Tous les représentants légaux ont été enrichis dans le fichier VUC. Des informations concernant les représentants légaux n'ont pas été correctement enrichies dans le fichier VUC.</p> <p>Attendus FGDR : Poursuivre l'amélioration de la complétude des moyens de communication.</p>

ETABLISSEMENT	
<p>Réponse de l'établissement : Des travaux liés à l'amélioration de la connaissance client sont continuellement en cours. Ils visent à améliorer notamment la qualité des coordonnées de contact des clients et de leurs représentants. Une revue périodique KYC est assurée par Louvre BP.</p> <p>Plan d'actions de l'établissement :</p>	
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
Continuer l'amélioration du renseignement des coordonnées des clients et des représentants.	31/12/2024

2.4 Identification des anomalies sur le bloc « C – Compte »

Constat et analyse sur le bloc « C - Compte » :					
Anomalies sur le bloc "C - Compte"	% de VUC en anomalie sur la population de référence	Nombre de VUC de la population de référence	Nombre d'anomalies sur le fichier VUC	% de VUC en anomalie sur la population de référence lors du contrôle précédent	Evolution
Anomalies bloquantes					
Compte joint invalide	0 %	24 717	0	0 %	=
Devise compte invalide	0 %	59 400	0	0 %	=
Mauvais format de la référence du contrat selon le type	0 %	59 400	0	0 %	=
Produit hybride invalide	NC	NC	NC	NC	-
Nature juridique des comptes incorrecte	0 %	59 400	0	0 %	=
Mauvais format du solde	0 %	59 400	0	0 %	=
Doublon de compte au sein de la même VUC	0 %	59 400	0	0 %	=
Absence de compte	0 %	59 400	0	0 %	=
Compte avec produit centralisé associé incohérent	0 %	12 901	0	0 %	=
Date de début d'inactivité invalide	0 %	59 400	0	NC	-
Anomalies gênantes					
Carte bancaire invalide	0 %	18 284	0	0 %	=
Compte périmètre invalide	NC	NC	NC	NC	-
Mauvais format du solde à J/H	0 %	59 400	0	0 %	=

NC = Non communiqué

FGDR
<p>Commentaire FGDR : Satisfaisant. Aucune anomalie n'est constatée sur les données du bloc "Comptes".</p> <p>Attendus FGDR : Néant.</p>

2.5 Identification des anomalies sur le bloc « S - Saisie avec transfert de propriété »

Définition :

Les informations concernant les déposants ayant fait l'objet de saisie avec transfert de propriété (saisie à titre exécutoire) sont à remonter dans le fichier VUC. Les établissements doivent procéder au marquage adéquat et renseigner les informations du bloc saisie du fichier VUC conformément au cahier des charges.

Constat et analyse sur le bloc « S – Saisie » :

Anomalies sur le bloc "S – Saisie"	% de VUC en anomalie sur la population de référence	Nombre de VUC de la population de référence	Nombre d'anomalies sur le fichier VUC	% de VUC en anomalie sur la population de référence lors du contrôle précédent	Evolution
Saisies électroniques et non électroniques					
Anomalie sur marquage	11,49 %	174	20	1,64 %	↗
Anomalie sur une ligne de saisie avec un montant nul	0 %	174	0	0 %	=
Anomalie sur l'échéance d'une saisie	9,2 %	174	16	55,74 %	↘
Saisies électroniques					
Anomalie sur les montants d'une saisie électronique	2,87 %	174	5	1,64 %	↗
Anomalie sur le détail d'une saisie électronique	0 %	174	0	0 %	=
Saisies non électroniques					
Anomalie sur les montants d'une saisie non électronique	48,85 %	174	85	4,92 %	↗
Anomalie sur le détail d'une saisie non électronique	1,15 %	174	2	4,92 %	↘

NC = Non communiqué

FGDR

Commentaire FGDR :

Non satisfaisant.

- Les informations concernant les marquages de saisie n'ont pas été correctement enrichies dans le fichier VUC, un test a relevé des comptes topés en CP3.6 alors que des montants ont été débités.
- Des saisies échues sont présentes dans le fichier VUC.
- Des saisies comportent des incohérences de montants et sur la complétude de l'adresse.

Attendus FGDR :

- Renseigner les marquages conformément au cahier des charges.
- Renseigner les montants et détails conformément au cahier des charges.

ETABLISSEMENT

Réponse de l'établissement :

Une étude et des évolutions sont en cours afin de corriger les anomalies.

Plan d'actions de l'établissement :

Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
Réaliser une étude et apporter un correctif.	30/06/2025
Réaliser un cadrage avec l'équipe en charge de l'outil de gestion	31/12/2024

2.6 Analyse des Cas Particuliers

Définition :

La réglementation identifie un certain nombre de Cas Particuliers concernant les comptes des déposants. Ce marquage doit s'effectuer compte par compte. Ces comptes marqués en Cas Particuliers devront faire l'objet d'une instruction par le FGDR avant versement éventuel des indemnisations.

Afin de se conformer à la réglementation, les établissements doivent marquer correctement ces comptes conformément au cahier des charges.

Constat et analyse sur la base du rapport d'acquisition du fichier VUC :

Liste des cas particuliers	% de VUC marquées sur la population de référence	Rappel du % de VUC marquées sur le contrôle précédent	Evolution
CP3.1 – Comptes collectifs	NR	NR	=
CP3.2 – Comptes professionnels à statut particulier ou à régime réglementé	NR	NR	=
CP3.3 – Comptes omnibus	NR	NR	=
CP3.4 – Compte ouvert à l'initiative d'un établissement bancaire distinct	NR	NR	=
CP3.5 – Comptes démembrés	NR	NR	=
CP3.6 – Comptes faisant l'objet de blocage pour saisie	0,18	0,06	↗
CP3.7 – Comptes de fiducie	NR	NR	=
CP3.8 – Comptes inactifs (Loi Eckert)	5,58	4,59	↗
CP3.9 – Comptes faisant l'objet de sûretés	NR	0,01	↘
CP3.11 – Comptes de cantonnement réglementés	0,04	NR	↗
CP3.12 – Contrat de syndication affacturage	NC	NC	-

NC = Non communiqué

NR = Non renseigné

FGDR

Commentaire FGDR :

Satisfaisant.

L'analyse des marquages ne relève pas d'anomalie.

Attendus FGDR :

Néant.

2.7 Analyse des Situations Spécifiques

Définition :

La réglementation identifie un certain nombre de Situations Spécifiques, pour les clients personnes physiques ou personnes morales. Ceux-ci devront faire l'objet d'une instruction par le FGDR avant versement éventuel des indemnisations.

Afin de se conformer à la réglementation, les établissements doivent marquer correctement ces clients, conformément au cahier des charges.

Constat et analyse sur la base du rapport d'acquisition du fichier VUC :

Liste des situations spécifiques	% de VUC en marquées sur la population de référence	Rappel du % de VUC marquées sur le contrôle précédent	Evolution
Situation spécifiques			
B1.1 – Titulaires ou ayants droits sous moratoire ou procédure collective	0,36	0,49	↘
B1.2 – Titulaires ou ayants droits dont les données relatives à leur localisation sont obsolètes	1,33	1,3	↗
B1.3 – Indivision inorganisée sans mandataire et sans adresse désignés	76,64	75	↗
B1.4 – Décédés / Indivisions successorales	0,23	0,4	↘
B1.5 – Fiducies	NR	NR	=
B1.6 – Situations Spécifiques « Conformité »	NR	NR	=
B1.7 – Titulaires exposés à un risque médiatique	0,17	0,4	↘
B1.8 – Saisies avec transfert de propriété (saisie administrative et saisie attribution)	0,29	0,38	↘
B1.9 – Factor étranger demandant à un factor français d'effectuer des recouvrements pour son compte en France	NC	NC	-
B1.12 – Participant à une syndication d'affacturage	NC	NC	-
Autres spécificités déclarées par l'établissement			
Majeur incapable	0,26	0,23	↗
Indivision	0,51	0,6	↘
Déposant non éligible	0,25	0,21	↗

NC = Non communiqué

NR = Non renseigné

FGDR

Commentaire FGDR :

Satisfaisant.

L'analyse des marquages relève une absence de situations spécifiques "conformité".

Attendus FGDR :

Confirmer l'absence de situations spécifiques "conformité".



ETABLISSEMENT	
Réponse de l'établissement : Nous confirmons l'absence de situations spécifiques "conformité"	
Plan d'actions de l'établissement :	
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
SO	NR



2.8 Identification des incohérences sur les relevés de comptes dépôts (RCD)

Définition :
Les établissements doivent produire les derniers relevés de comptes (RCD).

Contrôle sur la conformité des RCD sur la base du rapport d'acquisition de votre fichier VUC et des RCD transmis :	
Contrôle sur la structure du RCD (lettre d'accompagnement, RCD, encart FGDR) :	KO
Contrôle sur le respect de la date d'arrêté des positions :	OK
Contrôle sur la cohérence entre les informations du fichier VUC et du fichier RCD :	OK

FGDR

Commentaire FGDR :
Les RCD ne sont pas conformes aux attendus FGDR :
- Le texte de la lettre d'accompagnement doit être complétée et la lettre doit être signée par le dirigeant
- L'encart FGDR doit être positionné à la suite des relevés de comptes.

Attendus FGDR :
Corriger la lettre d'accompagnement et le positionnement de l'encart FGDR.

ETABLISSEMENT	
Réponse de l'établissement : Les relevés sont édités sur une chaîne de production. L'anonymisation des relevés et l'absence de lettre d'accompagnement font partie des sécurités prévues. Cela est le cas pour tous les établissements où la VUC est gérée par le Crédit Mutuel Arkéa. En cas de défaillance réelle, le texte "TEXTE ETABLISSEMENT DE CREDIT" pourra être facilement modifié pour faire apparaître la lettre réelle. Le correctif sera apporté pour modifier le positionnement de l'encart FGDR.	
Plan d'actions de l'établissement :	
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
Modification du positionnement de l'encart FGDR	01/01/2025

2.9 Identification des incohérences sur l'arrêt des positions

Définition :

Les établissements doivent procéder à l'arrêt des comptes des clients à Jour/Heure (J/H) de l'indisponibilité des dépôts.
Les établissements doivent prendre en compte, à J/H, pour le calcul du solde d'indemnisation : le montant des débits différés (si pratiqués), les agios, les intérêts et prélèvements fiscaux et sociaux.

Contrôle global des arrêts de position (sommes des montants des VUC) :

Nature du contrôle	Nombre de VUC d'un montant différent de 0	% de VUC ayant un montant différent de 0	Montant total créditeur (EUR)	Montant total débiteur (EUR)
Comptes à position-1	0	0 %	0 €	0 €
Opérations entre position -1 et J/H	0	0 %	0 €	0 €
Comptes à J/H	59 400	100 %	1 428 526 812 €	-281 311 137 €
Débits différés	7 441	12,53 %	5 115 €	-9 449 901 €
Agios	3 042	5,12 %	0 €	-597 724 €
Intérêts	16 944	28,53 %	4 931 792 €	0 €
Prélèvements	6 036	10,16 %	0 €	-255 786 €
Solde d'indemnisation en euros	59 400	100 %	1 425 136 297 €	-283 287 127 €

Contrôle sur la cohérence entre la nature juridique et les montants liés à l'arrêt des positions sur la base de votre fichier VUC :

Nature du contrôle	% de VUC en anomalie sur la population de référence	Nombre de VUC de la population de référence	Nombre de VUC en anomalie sur le fichier VUC
Incohérence nature juridique du compte et arrêts de position	0 %	59 400	0
Solde d'indemnisation en devise d'origine incorrect	0 %	59 400	0
Incohérence compte et débit différé	0 %	22 381	0
Incohérence compte et agios	0 %	22 381	0
Incohérence compte et intérêt	5,55 %	18 015	999
Incohérence compte et prélèvement (personnes physiques uniquement)	0 %	9 652	0

NC = Non communiqué

FGDR

Commentaire FGDR :

Relativement satisfaisant.

Des intérêts ne sont pas calculés sur des comptes potentiellement éligibles aux intérêts (livrets BPE).

Attendus FGDR :

Confirmer ou corriger les comptes sans intérêt.



ETABLISSEMENT	
Réponse de l'établissement : L'absence d'intérêt sur certains comptes est justifiée : <ul style="list-style-type: none">- compte ouvert trop récemment pour générer des intérêts- solde du compte insuffisant pour générer des intérêts significatifs- taux d'intérêt faible : exemple le taux du livret BPE est de 0.02% depuis mai 2022.	
Plan d'actions de l'établissement :	
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
SO	NR

3. Délai de transmission et complétude des éléments contrôlés

Constat et analyse sur la base de l'exercice :	
Rapport du délai et complétudes des éléments déclaratifs :	
Transmission dans les délais du : • Eléments Déclaratifs • Fichier VUC • Fichier RCD	OK OK OK
Complétude des éléments contrôlés : • Site Web • Lien du site institutionnel du FGDR • Plaquette FGDR Janvier 2023	OK OK KO

FGDR
<p>Commentaire FGDR : Relativement satisfaisant. La plaquette FGDR doit être mise à jour avec celle en date de janvier 2023.</p> <p>Attendus FGDR : Mettre à jour la plaquette du FGDR.</p>

ETABLISSEMENT	
<p>Réponse de l'établissement : La plaquette FGDR va être mise à jour.</p> <p>Plan d'actions de l'établissement :</p>	
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs
Mise à jour de la plaquette FGDR.	31/12/2024

4. Plan d'actions de l'établissement

Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Répartition des montants par garanties :	Néant.
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Répartition des comptes par nature juridique:	Néant.
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Répartition des clients gérés dans des succursales européennes :	Néant.
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des anomalies sur le bloc « A – Titulaire »:	Poursuivre l'amélioration de la complétude des moyens de communication.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
Continuer l'amélioration du renseignement des coordonnées des clients et des représentants.	31/12/2024
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des anomalies sur le bloc « C – Compte » :	Néant.
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des anomalies sur le bloc « B – Représentant légal » :	Poursuivre l'amélioration de la complétude des moyens de communication.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
Continuer l'amélioration du renseignement des coordonnées des clients et des représentants.	31/12/2024
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des anomalies du bloc « S - Saisie avec transfert de propriété » :	- Renseigner les marquages conformément au cahier des charges. - Renseigner les montants et détails conformément au cahier des charges.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
Réaliser une étude et apporter un correctif.	30/06/2025
Réaliser un cadrage avec l'équipe en charge de l'outil de gestion	31/12/2024
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des incohérences sur les relevés de comptes dépôts (RCD) :	Corriger la lettre d'accompagnement et le positionnement de l'encart FGDR.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
Modification du positionnement de l'encart FGDR	01/01/2025
Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Complétude des éléments :	Mettre à jour la plaquette du FGDR.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
Mise à jour de la plaquette FGDR.	31/12/2024



Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des incohérences sur l'arrêté des positions :	Confirmer ou corriger les comptes sans intérêt.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
SO	NR

Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Analyse des Cas Particuliers :	Néant.

Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Analyse des Situations Spécifiques :	Confirmer l'absence de situations spécifiques "conformité".
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
SO	NR

Thème du contrôle:	Attendu FGDR
Identification des doublons :	Vérifier et corriger les doublons relevés le cas échéant.
Origine de l'anomalie et plan d'actions correctif :	Date prévisionnelle de mise en place des correctifs :
SO	NR